

Élection de l'Assemblée Nationale Constituante

Chawki GADDES

14 mai 2011



Une opération électorale ?

- **Chaque opération électorale, nous interpelle sur plusieurs plans :**
 - I. Quel en est le cycle ?
 - II. Quel OGE a été mis en place ?
 - III. Quel temps doit prendre chaque opération ?
 - IV. Combien cela va approximativement couter ?
 - V. Qu'est ce qui est déjà réalisé à J-71 ?



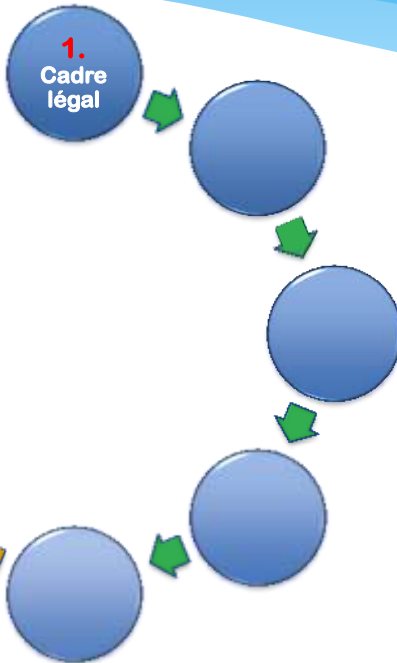
I. Le cycle électoral

Le cycle électoral se compose de :

- **3 périodes électorales**
 - Période pré-électorale : 5 opérations
 - Période électorale : 2 opérations
 - Période post-électorale : 1 opération
- **Au total, 8 opérations électorales**

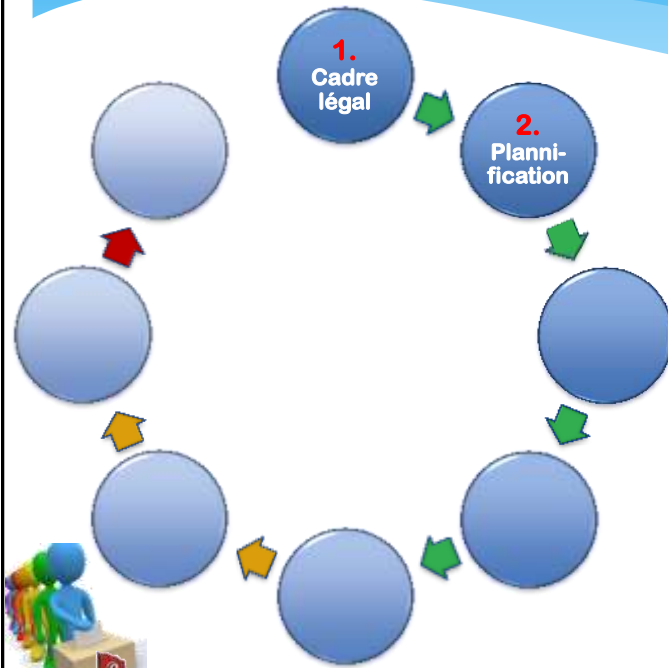


I.1. Cadre légal & OGE



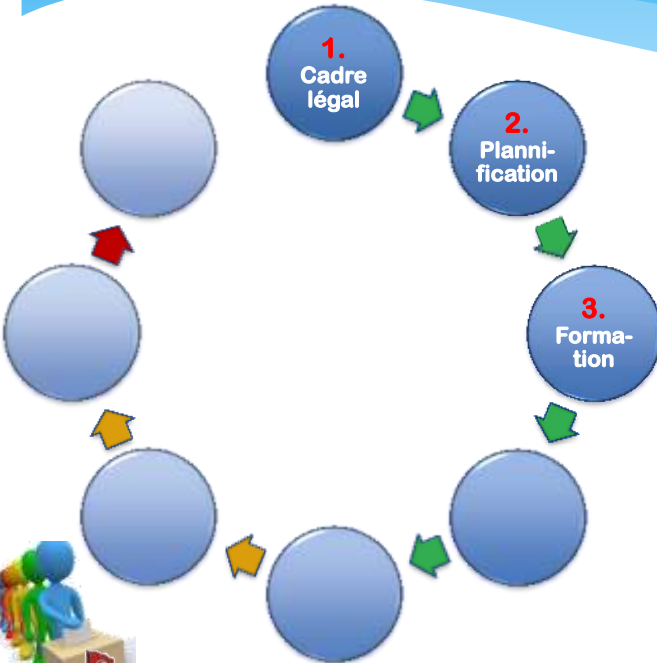
- **Législation**
- **Réglementation**
- **Détermination du système électoral**
- **Mise en place OGE**
- **Détermination du corps électoral**
- **Codes de conduite**

1.2. Planification & mise en œuvre



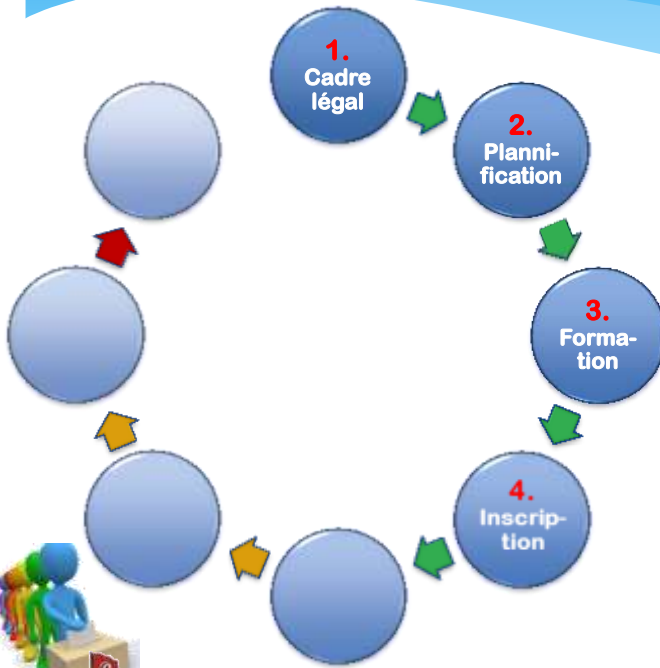
- **Budgétisation**
- **Financement**
- **Calendrier**
- **Recrutement**
- **Approvisionnement**
- **Logistique**
- **Sécurité**

I.3. Formation & éducation



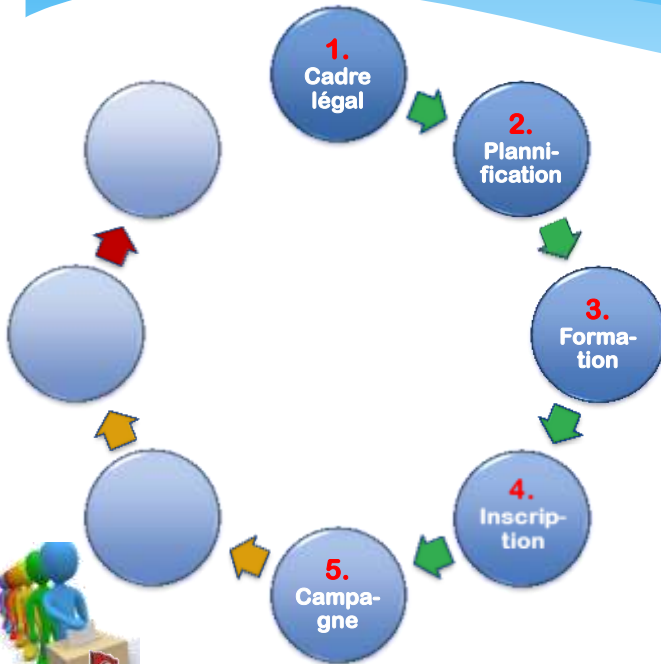
- Agents inscripteurs
- Agents bureau vote
- Agents superviseurs
- Éducation civique
- Information des électeurs

1.4. Inscription & accréditations



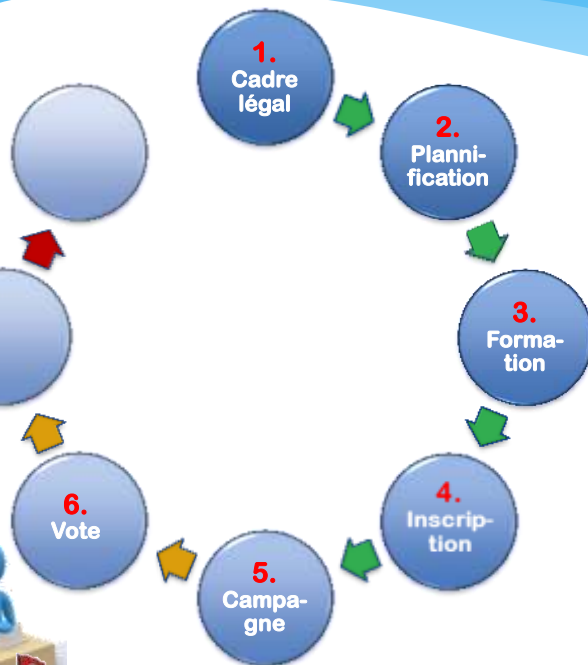
- Inscription électeurs
- Établissement listes de candidats
- Accréditer observateurs
- Accréditer médias
- Accréditer délégués

I.5. Campagne électorale



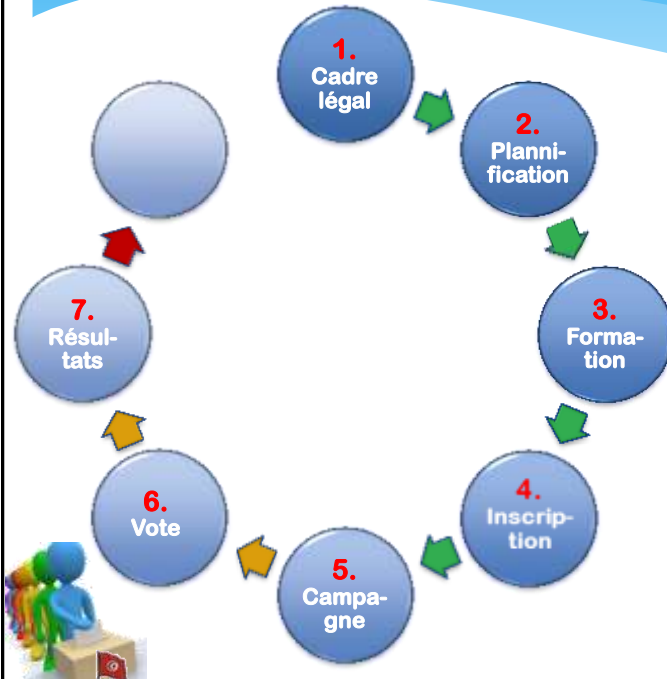
- Code de conduite
- Coordination
- Contrôle
- Accès aux médias
- Financement
- Infractions
- Sanctions

I.6. Vote



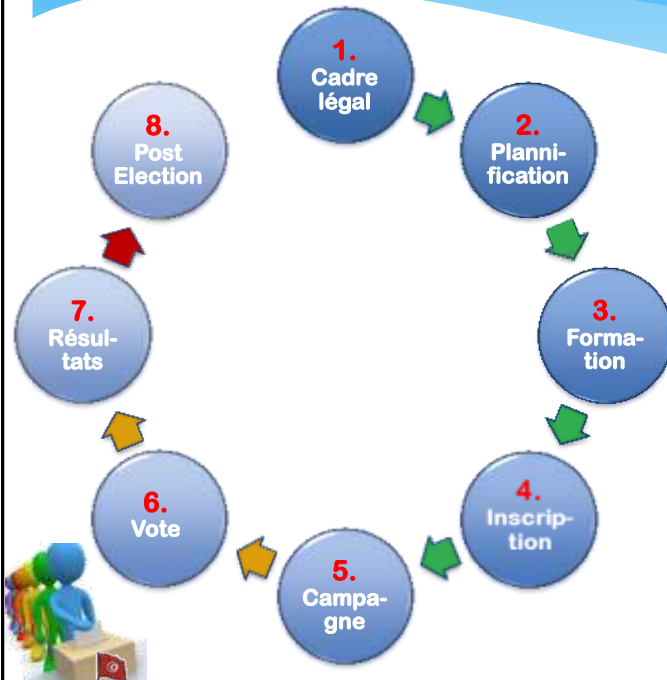
- Conduite des opérations de vote
- Contrôle du vote
- Vote à l'étranger
- Dépouillement des bulletins
- Transfert des données

1.7. Résultats des élections



- Synthèse des résultats
- Proclamation des résultats
- Réclamations & appels
- Résultats définitifs
- Rapport

1.8. Opérations post-électorales



- **Audit et évaluation**
- **Renforcement des institutions**
- **Réforme des textes juridique**
- **Archivage & recherche**
- **Mise à jour des listes**

II. L'OGÉ tunisien : l'ISIE

- **L'ISIE est encadrée par deux textes :**
 - **Le décret loi n° 27 portant création de l'Instance Supérieure Indépendante des Élections**
 - **Le décret loi n°35 relatif à l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante**
- **A édicter un ensemble de décrets d'applications**
 - **Découpage électoral**
 - **Vote des tunisiens à l'étranger**
 - **Financement et campagne électorale**
 - **Personnes exclus de la possibilité de candidater**



II. L'ISIE une OGE

- **Les caractéristiques d'une OGE**
 - Indépendance
 - Impartialité
 - Intégrité
 - Transparence
 - Efficacité
 - Professionnalisme
 - Sens du service



II.1. Les missions de l'ISIE

- **L'ISIE est chargée d'un large éventail de missions**
 - Proposer les textes juridiques
 - Planification des opérations
 - Budgétisation des opérations
 - Calendrier de l'opération d'inscription et de vote
 - Recrutement du personnel et des agents
 - Formation & éducation
 - Inscription des électeurs
 - Accréditations
 - Contentieux
 - Contrôle de la campagne électorale
 - Organisation du vote
 - Organisation du dépouillement
 - Résultats et rapport
 - Pérennisation de l'opération



II.2. Les structures de l'ISIE

- **L'ISIE, de par les textes, doit être dotée de structures adéquates :**
 - Une commission centrale;
 - Un organe technique, administratif et technique;
 - Des démembrements régionaux et à l'étranger;
 - Des centres d'inscription;
 - Des bureaux de vote;
- **Comment se présenterait l'organigramme de l'ISIE au vu des missions qui lui sont dévolues**



II.2. Les structures de l'ISIE

Commission centrale (30-35 personnes)

Président, vice-président, secrétaire général et 13 membres
Secrétariat et communication

O.T.A.F (100-120 personnes)

Administration & finances Juridique Opérations Informatique Relations extérieures et formation

Démembrements nationaux

$27 * 8 = 216$ agents

Centres
d'inscription

$1500 * 3 = 4\ 500$

Bureaux
de vote

$8000 * 5 = 40\ 000$

Démembrements à l'étrangers

?

Centres
d'inscription

Bureaux de
vote

II.2. Les structures de l'ISIE

Direction OTAF

Départements

Administration
& finances

Juridique

Opérations

Informatique

Relations
extérieures

Finances

Conseil

Planification

Infrastructure

Sensibilisation

Ressources
Humaines

Contentieux

Logistique

Logiciels

Médias

Achats

Procédures

Sécurité

Site Internet

Formation

Natio
nal

Étran
ger

Services

III. Quel calendrier ?

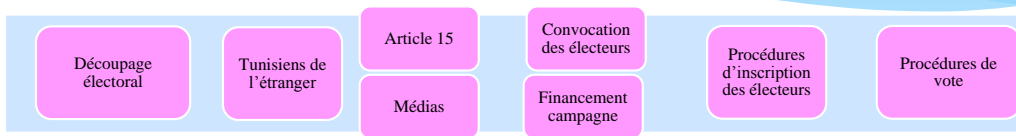
- **Combien de temps faut-il pour mettre en place le processus d'élections conformes aux normes ?**
- **Chaque opération a des prérequis et comporte un nombre de sous opérations qui se chevauchent**
- **Les durées peuvent être indiquées à titre indicatif en nombre de semaines**





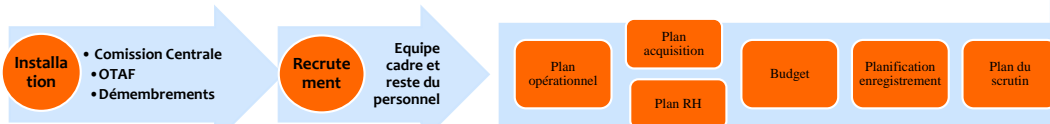
III. Quel calendrier ?

Légal



Étapes semi-séquentielles : 3 à 4 semaines

Planification



Chevauchement des étapes : 3 à 5 semaines

Achat

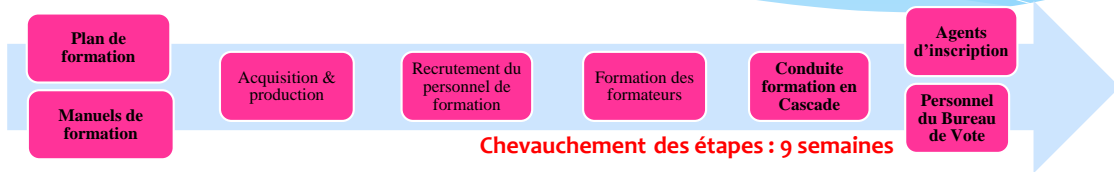


Étapes séquentielles: 5 à 9 semaines

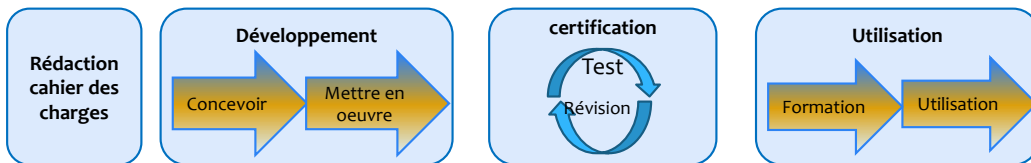


III. Quel calendrier ?

Formation



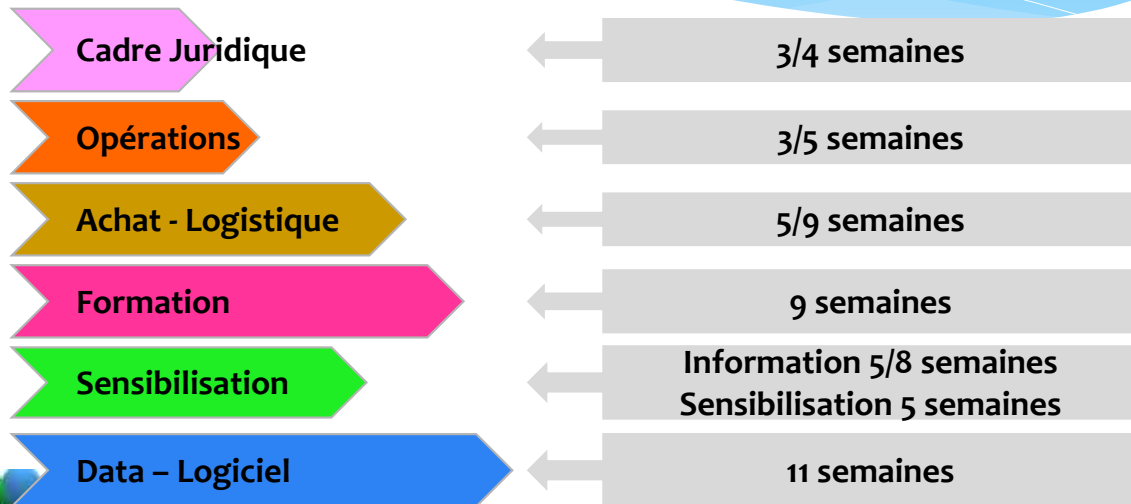
Base de données



Sensibilisation



III. Quel calendrier ?



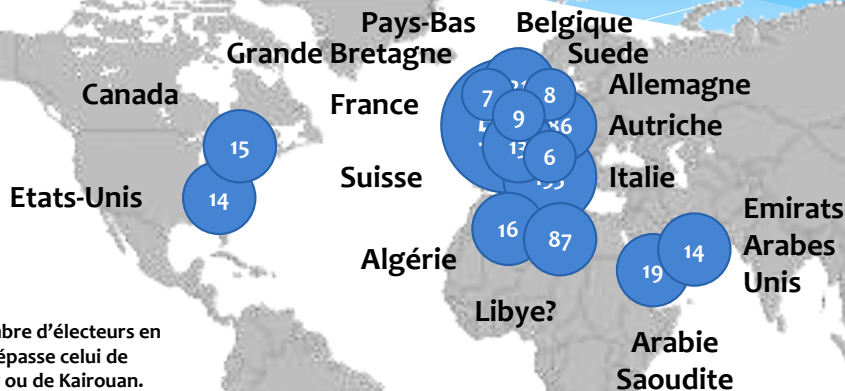
Opération d'inscription = environ 2,5 mois

III. Quel calendrier ?

- Les opérations semblent de prime abord simples
- L'étape de planification et de réalisation soulèvent des complexités opérationnelles
- L'étude des expériences dans le domaine opérationnel des élections est incontournable : vote à l'étranger ?



III. Quel calendrier ?



- Le nombre d'électeurs en France dépasse celui de Monastir ou de Kairouan.
- L'Italie a plus d'électeurs que Kébili ou Tataouine.



III. Quel calendrier ?

- En France, le nombre des électeurs doit être géré avec précaution et diplomatie

Ville	d'immatriculation consulaire	Électeurs potentiels	Centres d'inscription	Bureaux de vote
Paris	188 055	126 937	25	141
Pantin	104 328	70 421	20	88
Lyon	67 689	45 690	9	57
Marseille	82 580	55 742	11	70
Nice	77 451	52 279	10	65
Strasbourg	19 002	12 826	3	16
Grenoble	40 154	27 104	6	34
Toulouse	19 245	12 990	3	17
	598 504	403 989	87	488



IV. Quel budget ?

- Il est très difficile de donner des évaluations chiffrées aujourd'hui
- Plus la durée de préparation est longue moins est couteuse l'opération
- Le vote des tunisiens à l'étranger pourrait avoir un cout par électeur jusqu'à 7 fois plus important que pour leur nationaux en Tunisie
- L'expérience comparée nous donne des fourchettes de prix



IV. Quel budget ?

- 150 cadres et agents pour l'organe central ISIE
- 250 cadres et agents des démembrements
- 4500 agents inscripteurs * 3 mois
- 40 000 agents de bureau de vote * 7 jours
- Formation des agents
- Inscription : 1700 ordinateurs et 1500 imprimantes
- 8 000 bureaux de vote : 8 000 urnes & 24 000 isolements
- Campagne médiatique et de sensibilisation
- Impression 8 000 000 bulletins de vote
- Vote à l'étranger ...



IV. Quel budget ?

Cout par votant de l'opération électorale

- **Démocraties stables : 1-3 \$**
 - Chilié : 1,2 \$
 - Brésil : 2,3 \$
 - Inde : 1,0 \$
- **Démocraties transitionnelles : 3-8 \$**
 - Mexique : 5,9 \$
 - Uganda : 3,7 \$
 - Paraguay : 3,7 \$
- **Post conflit : 8-45 \$**
 - Angola : 22,0 \$
 - Afghanistan : 20,0 \$
 - Haiti : 11,0 \$

Tunisie
7.5 millions * 5 \$
37 500 000 \$
51 513 750 DT



V. Réalisations à J-71

- Retard d'adoption du texte : 40 jours
- Indépendance de l'OGE
- On est à j-71 pour le 24 juillet
- Sans toucher à l'indépendance de l'ISIE et en se contentant de ne prendre que des décisions réversibles :
 - Le CNI en charge de la base de donnée et de l'acquisition du matériel informatique
 - L'assistance technique internationale mise en place



V.1. Réalisations du CNI

- Le CNI gère les grandes applications nationales
- Le CNI a le personnel qualifié pour mettre en place le logiciel d'inscription et pour obtenir la base CIN mise à jour
 - L'ISIE doit mettre au point le cahier de charge de l'action du CNI pour le projet actuel et l'avenir
 - L'ISIE doit arrêter de manière urgente les spécifications du logiciel et de son ergonomie
 - L'ISIE doit prendre des décisions sur les problèmes que rencontre le CNI



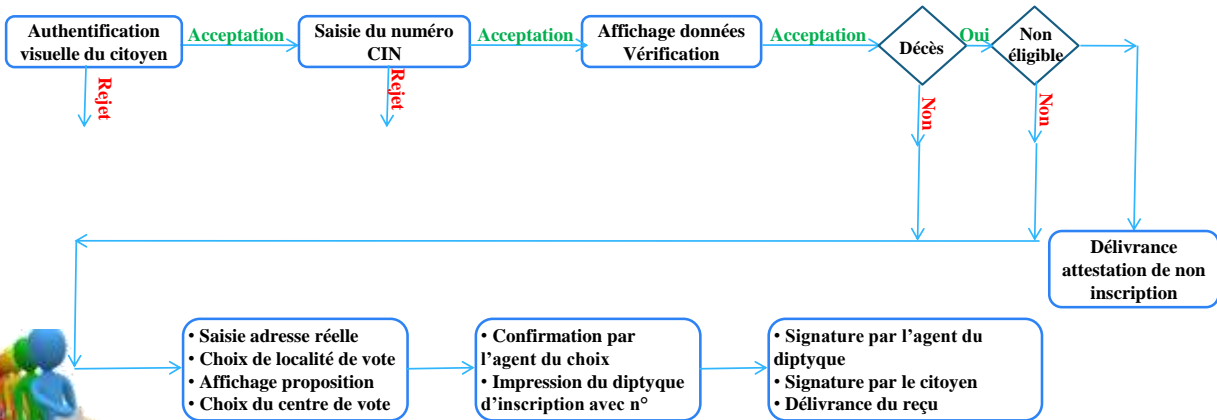
V.1. Réalisations du CNI

- **Le CNI travaille sur les actions suivantes qui doivent être avalisées par l'ISIE :**
 - **Constitution du Registre des Électeurs**
 - **Développement d'applications**
 - **Approvisionnement en équipements informatiques, réseaux, sécurités et mise en exploitation dans les sites**
 - **Conception et mise en place d'un réseau national privé ADSL**
 - **Formation des formateurs sur l'applicatif**
 - **Assistance rapprochée des utilisateurs**
 - **Assistance via un call center**
 - **Service de messagerie SMS**
 - **Hébergement et administration du système central**
 - **Supervision et suivi de l'exploitation**
 - **Tirage et impression des listes électorales**



V.1. Réalisations du CNI

- Le CNI, suite aux séances de travail, a réalisé un logiciel qui gère, suivant ce processus, l'opération d'inscription :



V.1. Réalisations du CNI

الجمهورية التونسية
الهيئة العليا المستقلة للانتخابات

مطلب التسجيل الإداري

رقم منطقة التزويد الوطنية

تاريخ الإصدار

عنوان الإقامة المصرح بها

المعطيات العامة

اللقب	الاسم
اسم الأب	اسم الجد
تاريخ الميلاد	مكان الميلاد
اسم الأم	الجنس
الهوية	

V.1. Réalisations du CNI

**N.B. Il manque le numéro
d'inscription pour servir de mot
de passe sur le site web**

الجمهورية التونسية
الهيئة العليا المستقلة للانتخابات
الهيئة العامة المستقلة للانتخابات بولاية ولاية تونس
مكتب التسجيل بالمدرسة الابتدائية نهج الحر

الجمهورية التونسية
الهيئة العليا المستقلة للانتخابات
الهيئة العامة المستقلة للانتخابات بولاية ولاية تونس
مكتب التسجيل بالمدرسة الابتدائية نهج الحر

مطلب تسجيل إرادي

رقم المطابقة : 6285860
تاريخ الإصدار : 1999/09/16
الاسم : زياد
اللقب : بن الحاج قاسم
العنوان : 12، نهج الجمهورية - حي السعادة -
الولاية : ولاية بن عروس
المعدنية : المحمدية
العسادة : حي السعادة
مكتب الإقتراع : المدرسة الابتدائية سيدي فرج

مطلب تسجيل إرادي

رقم المطابقة : 6285860
تاريخ الإصدار : 1999/09/16
الاسم : زياد
اللقب : بن الحاج قاسم
العنوان : 12، نهج الجمهورية - حي السعادة -
الولاية : ولاية بن عروس
المعدنية : المحمدية
العسادة : حي السعادة
مكتب الإقتراع : المدرسة الابتدائية سيدي فرج

التصريح على الشرف

أني المصنف أدناه لمبرح بصحة المعلومات المدلى بها
لتسجيل بطاقة الانتخاب كما أنني مؤهل بممارسة حق
الانتخابي والرجوع إلى ما ورد بالمرجع عدد 4

الإمضاء

مكتب التسجيل بالمدرسة الابتدائية نهج الحر

دوره بن شعبة



تاريخ الطباعة 2011/05/22 00:00:00

التصريح على الشرف

أني المصنف أدناه لمبرح بصحة المعلومات المدلى بها
لتسجيل بطاقة الانتخاب كما أنني مؤهل بممارسة حق
الانتخابي والرجوع إلى ما ورد بالمرجع عدد 4

الإمضاء

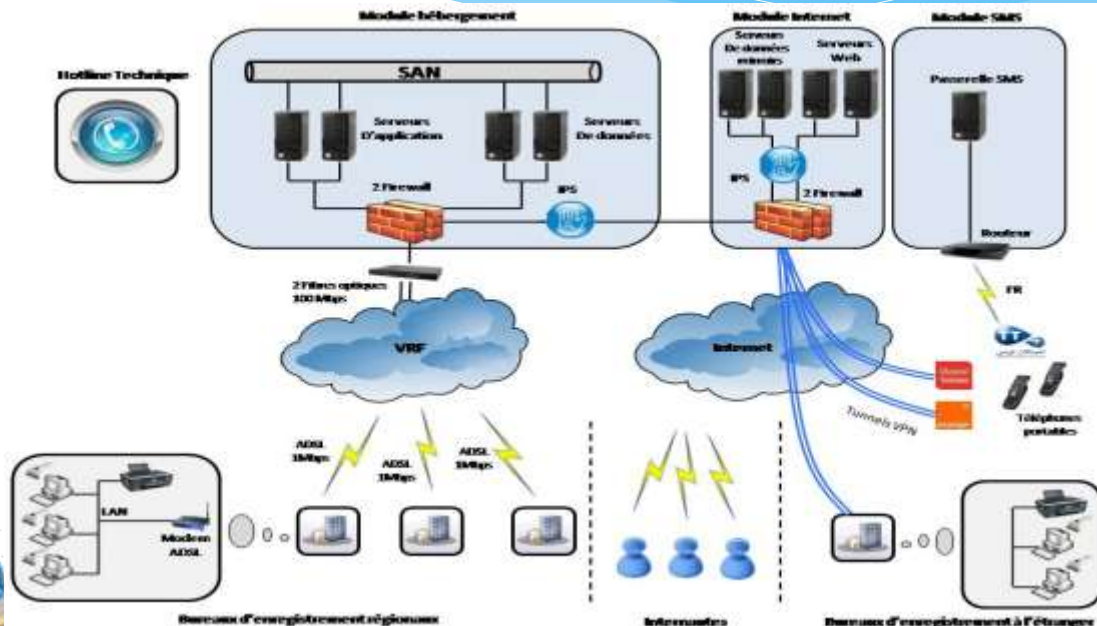
مكتب التسجيل بالمدرسة الابتدائية نهج الحر

دوره بن شعبة



تاريخ الطباعة 2011/05/22 00:00:00

V.1. Réalisations du CNI



V.1. Réalisations du CNI

- **Le fichier CIN pose plusieurs problèmes :**
 - L'adresse ne peut être traitée de manière fiable pour localiser le citoyen
 - Le ministère de l'intérieur a une capacité limitée d'usage des CIN
 - Un grand nombre de citoyens ont encore l'ancienne CIN
 - Le ministère de la justice n'a pas de fichier informatisé mis à jour des condamnations pénales : l'identifiant n'est pas le CIN mais le n° affaire
 - Le décret loi déclare que ne sont pas électeurs ceux qui ont été condamnés pour des peines infamantes : qui détermine ce caractère ?
 - Inclure la liste des RCDistes exclus non encore établie par l'ISIE
 - Le fichier doit être accessible en ligne pour le pointage au moment de l'inscription, mais il doit être aussi sur l'ordinateur de l'inscripteur en cas de déconnexion : sécurité, cryptage à étudier
- Tunisiens à l'étranger et les 17,5 ans qui doivent demander leur CIN



V.2. L'assistance internationale

- Le Gouvernement tunisien a demandé officiellement à travers les canaux diplomatiques l'assistance technique des OI et des ONG



V.2. L'assistance internationale

- L'assistance technique électorale est régie par les règles internationales
- Elle consiste à une mission de conseil
- Les expert internationaux sont mis à la disposition de l'ISIE et sont pris en charge financièrement par leur institution de rattachement
- Les experts assistent les États qui en font la demande à deux niveau : conseil ou observation



V.2. L'assistance internationale

- Les experts prodiguent leurs conseil au sein des structures de l'OTAF
- Les experts exercent leur mission sous la direction d'un national
- Leurs domaines d'expertise sont les suivants :
 - Direction technique opérationnelle
 - Conseiller en opérations électorales
 - Conseiller en communication électorale et supervision des médias
 - Conseiller juridique et procédures
 - Conseiller en Genre
 - Conseiller en sensibilisation électorale
 - Conseiller en formation
 - Conseiller en informatique et TIC
 - Conseiller en inscription et site web



V.2. L'assistance internationale

- **Les experts actuellement en place sont (3 PNUD + OIF à venir) :**

- Denis KADIMA, Conseiller technique Principal (PNUD)
- Vincent DA CRUZ, Opérations Électorales (PNUD)
- Philippa NEAVE, Communication Électorale (PNUD)
- Richard CHAMBERS, Conseiller Technique (IFES)
- Chahine HAMILA, Inscription des Électeurs, TIC et Opérations (IFES)
- Oussama TURKI, communication, information et sensibilisation (IFES)
- Khaldoun DUDIN, TIC, Inscription des électeurs et Création des sites web (IFES)
- Said SANADIKI, Conseiller en élections (IFES)
- Jérôme LEYRAUD, Conseiller technique principal, Directeur de Projet (UE)
- Adolfo CAYUSO, formation (UE)
- Scipion du CHATENET, opérations électorales (UE)
- Gaelle DERIAZ, juridique et procédures (UE)
- Manuela MALCHIODI, supervision des médias (UE)
- Lucia SCOTTON, communication publique et sensibilisation des électeurs (UE)
- Andrea MALNATI, réglementation des médias (UE)



V.2. L'assistance internationale

- En ce qui concerne l'observation, plusieurs organisations ont fait des demandes d'assistance
- On a reçu la semaine dernière la mission d'observation préimplantatoire de l'Union européenne
- Celle-ci devra se mettre en place en concertation avec la Tunisie six semaines avant les élections
- Des structures tels que l'OIF ou le Centre Carter ou l'Union africaine ont introduits des demandes dans ce sens



Pour conclure

- **Quelles actions urgentes ?**
 - Stage de formation des membres de l'ISIE
 - Cahier de charges pour le CNI
 - Recherche d'un siège pour l'ISIE
 - Elaboration des textes d'application
 - Planification & budgétisation des opérations
 - Amorcer l'aide financière internationale
 - Education civique et sensibilisation
 - Coopération et concertation avec des structures de régulation



Urgences

- **Textes à confronter aux exigences opérationnelles :**
 - Convocation du corps électoral 60 jours avant, donc le 24 mai au plus tard, dans 11 jours
 - Pérenniser l'OTAF à la fin de vie de l'ISIE
 - Quel document est présenté pour s'inscrire et voter : CIN, photocopie, passeport, permis de conduire ?
 - Le scrutin est nécessaire en cas de présentation d'une seule liste dans une circonscription
 - Urne devant se fermer avec des cadenas



Merci pour votre attention



الهيئة العليا المستقلة للانتخابات
INSTANCA SUPERIOARA INDEPENDANTA DES ELECTIONS



الهيئة العليا المستقلة للانتخابات
INSTANCA SUPERIOARA INDEPENDANTA DES ELECTIONS



الهيئة العليا المستقلة للانتخابات
INSTANCA SUPERIOARA INDEPENDANTA DES ELECTIONS

